



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, 25 juin 2019

Procès-verbal de la séance du 25 juin 2019

Président : Monsieur Antonio Sanchez

Secrétaire : Madame Liliane Meylan

La séance est ouverte à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2019
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. **Elections** : Président, Vice-Présidents, Scrutateurs et membres du bureau 2019/2020.
7. **Préavis municipal n°3/2019** relatif aux **comptes 2018** de la Commune de Bougy-Villars
8. **Rapport de Gestion 2018** de la Commune de Bougy-Villars
9. **Préavis municipal n° 4/2019-V2** relatif à une demande de crédit de CHF 389'272.- pour le remplacement et l'amélioration de l'éclairage public en LED.
10. **Préavis municipal n°5/2019** relatif à la motion « Pour une auberge dans le Bâtiment de l'ancienne auberge » et contre-projet de la Municipalité.
11. Divers et propositions individuelles

1. Appel

41 membres sur 61 sont présents, 8 excusés, 8 absents, 4 démissions.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Antonio SANCHEZ, Président**, déclare l'assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

2. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2019

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal du 26 mars 2019. **Monsieur Richard Gerritsen** demande que le PV soit plus court et ne comprenne pas une recopie complète des rapports/préavis qui sont d'ores et déjà annexés au PV pour l'archivage.

Monsieur le Président prend note de la remarque et rappelle à l'assemblée que les préavis sont sur le site de la commune et qu'ils peuvent être consultés en tout temps. Les prochains PV seront établis en tant que « PV décisionnels ». *Pas de remarque et/ou modification du préavis.*

Vote, **à main levée**, sur l'approbation du procès-verbal du 26 mars 2019.

Résultat : 39 oui, 0 non, 1 abstention.

Le procès-verbal du 26 mars 2019 est approuvé.

3. Assermentations / Démissions

Assermentation : - Monsieur Ian Cookson

Démissions : - Madame Nicole Eugster
- Monsieur Félix Comby
- Monsieur Sylvain Veron
- Madame Nadja Frick

4. Communications du Président

Monsieur le Président informe que par initiative de la Municipalité deux adresses e-mail officielles ont été créées pour le président et la secrétaire du bureau, ceci afin d'être en ligne avec la législature sur la protection des données. Le Président demande aux conseillers d'utiliser dorénavant ces adresses pour toute communication.

Président – **presidentcg @ bougy-villars.ch**

Secrétaire – **secretariatcg @ bougy-villars.ch**

Monsieur le Président informe lors des prochains Conseil un point additionnel sera porté à l'ordre du jour. Afin que les divers représentants du C.G aux différentes commissions, et associations : ASSAGE, SIDERE, SIDEP/AIEE etc. puissent prendre la parole et informer le Conseil de l'évolution des différents points soulevés durant l'année.

Pour conclure, la date du prochain Conseil général est prévue :

Le mardi 29 octobre 2019 à 20h00.

5. Communications de la Municipalité

Monsieur François Calame, Syndic, informe que les travaux du parking ont débutés début juin et qu'ils se termineront d'ici décembre prochain. 9 places de parking ont été ouvertes dans la commune pour faciliter le parcage des voitures au sein du village.

Madame Myriam Gaillard Houriet, Municipale, donne quelques infos concernant le site internet de la commune. On peut télécharger l'application OIOI Web sur Applestore et Google Play permettant ainsi de recevoir des notifications et autres informations utiles.

6. Elections : Président, Vice-Présidents, Scrutateurs et membres du bureau 2019/2020

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il se représente au poste de Président pour son prochain mandat 2018/2019. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter. *Pas d'autre proposition.*

Monsieur Antonio Sanchez est élu tacitement *Président du Conseil général* de Bougy-Villars par de chaleureux applaudissements.

Monsieur le Président demande aux deux Vice-Présidents, Monsieur Jean-Michel Thioulin et Monsieur Florent Morandi, s'ils souhaitent continuer pour un nouveau mandat ?

Réponse : Les deux Vice-Présidents reconduisent leur mandat en 2019/2020.

Monsieur Jean-Michel Thioulin est élu *Vice-Président* du Conseil général par de chaleureux applaudissements.

Monsieur Florent Morandi est élu *Vice-Président* du Conseil général par de chaleureux applaudissements.

Les membres du bureau reconduisent également leur mandat 2019/2020.

Madame Monique Demierre, scrutatrice, est élue par de chaleureux applaudissements.

Madame Monique Besançon, scrutatrice, est élue par de chaleureux applaudissements.

Madame Christine Le Coulre-Niels, scrutatrice suppléante, est élue par de chaleureux applaudissements.

Monsieur Anthony Blanchard, scrutateur suppléant, est élu par de chaleureux applaudissements

Monsieur le Président remercie les membres du bureau pour leur précieuse collaboration au bon fonctionnement de leur poste respectif.

7. Préavis municipal n°3/2019 relatif aux comptes 2018 de la Commune de Bougy-Villars

Monsieur Christophe Favre, Municipal, présente le préavis par un bref exposé des comptes 2018 de la Commune et conclut en demandant au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

Article 1 *D'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2018, lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 2'186'411,83*

Article 2 *De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 7'741'909.-.*

Article 3 *D'entériner le dépassement de CHF 41'090,30 sur les postes « Maison Maring » et « Collège » du préavis n° 10/2013*

Article 4 *De donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Commission de gestion - CoGesFin et au Boursier communal*

Monsieur le Président demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin à **Monsieur Marc Lacoud**, membre de la CoGesFin qui procède à la lecture du rapport de ladite commission et conclut à l'acceptation du préavis tel que présenté.

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Monsieur Christophe Favre, Municipal, fait un commentaire concernant l'augmentation de la rémunération de la Municipalité. Sur les 25% d'augmentations, AVS-LPP ainsi que des activités extraordinaires tel que le développement du site internet. La Municipalité demande à la CoGesFin de faire des commentaires justifiés.

Monsieur François Calame, Syndic, informe que le refuge coûte aux communes. Avec 88 locations par année, le succès est au-delà des attentes, mais très peu de demandes viennent de Bougy-Villars. Il encourage les bodzérans à en profiter.

Madame Mary-Claude Liang, Municipale, invite les habitants de Bougy-Villars à prendre plus souvent le bus ceci afin d'obtenir une meilleure réorganisation/distribution des horaires de passages au sein de notre village.

Monsieur le Président remercie les membres pour ce bref débat et demande la votation **à main levée**.

Résultat : 40 oui, 0 non, 1 abstention.

Le Préavis municipal n° 03/2019 relatif aux comptes 2018 de la Commune de Bougy-Villars est accepté.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 3/2019
- Entendu le rapport de la commission de gestion CoGesFin, chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

Article 1 - D'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2018, lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 2'186'411,83.

Article 2 - De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 7'741'909.-.

Article 3 – D'entériner le dépassement de CHF 41'090,30 sur les postes « Maison Maring » et « Collège » du préavis n°10/2013.

Article 4 - De donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la commission de gestion et finance et au Boursier communal.

8. Rapport de Gestion 2018 de la Commune de Bougy-Villars

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur François Calame, Syndic**, qui présente le rapport de gestion 2018 et demande au Conseil général :

De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2018.

Monsieur le Président remercie la Municipalité pour sa présentation et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. La parole est donnée à **Marc Lancoud**, membre de la CoGesFin qui procède à la lecture du rapport de ladite commission et conclut à l'acceptation du préavis tel que présenté.

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin et ouvre le débat. Pas de commentaire.

Monsieur le Président demande la votation **à main levée** du préavis n°2/2019

Résultat : 40 oui, 0 non, 1 abstention.

* * *

Le Conseil général de Bougy-Villars

- Vu le rapport sur la gestion de l'exercice 2018,
- Entendu le rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De donner les décharges d'usage à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2018.

9. Préavis municipal n°4/2019-V2 relatif à une demande de crédit pour l'éclairage public

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Mary-Claude Liang**, Municipale, qui présente le préavis par un bref exposé et conclut en proposant la décision suivante :

1.D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 389'272.- pour le remplacement et l'amélioration de l'éclairage public en LED ;

2. De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune ;

3. D'amortir cet investissement sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 Fonds investissements futurs et rénovation.

Monsieur le Président remercie la Municipalité pour sa présentation et demande la lecture du rapport de la commission ad hoc. **Monsieur Philippe Nicolet**, membre de la commission ad hoc procède à la lecture du rapport de ladite commission et conclut en proposant les points suivants :

- 1. D'adopter l'amendement suivant : Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 64'483.90 ;*
- 2. Accepter le préavis tel qu'amendé ;*
- 3. De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune ;*
- 4. D'amortir cet investissement sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 Fonds investissements futurs et rénovation.*

Monsieur le Président remercie la commission ad hoc pour le travail effectué et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Jean-Michel Thieulin**, membre de la CoGesFin qui procède à la lecture du rapport de ladite commission et conclut en proposant les points suivants :

1. Scinder en deux parties distinctes le préavis n°04/2019-V2 par :
 - a) Demande de crédit de CHF 43 863,73 pour le remplacement des ampoules Mercure/Sodium par des ampoules LED
 - b) Demande de crédit de CHF 345 408,27 pour l'amélioration de l'éclairage public en LED
2. Financer cet investissement par prélèvement sur le compte 9281.00 Fonds d'investissements futurs et rénovations
3. D'amortir cet investissement sur 10 ans

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Monsieur Lancelot Frick, pose une question concernant la technologie des LED qui évoluent très rapidement et demande la mise en place du flux lumineux.

Madame Mary-Claude répond que les flux lumineux ne sont pas suffisamment rapprochés pour éclairer trop.

Madame Monique Bezençon demande si les mats existants sont en bon état ?

Madame Mary-Claude Liang répond par la positive.

Monsieur Jean-Pierre Baillif informe que « le chemin des Ancelles » n'est pas sur le plan de présentation.

Madame Mary-Claude Liang a pris note de la remarque.

Monsieur John Liang, demande si l'installation au ch. des Macherettes va-t-elle persister ou va encore coûter.

Monsieur Jean-François Michel dit que l'installation date de 2013 et a déjà coûté CHF 28'000.- en même temps que le recouvrement des égouts.

Monsieur Marc Lancoud demande s'il y a eu des demandes de la part des habitants.

Monsieur John Liang répond que suite à divers cambriolages au sein du village, certains points actuellement sombres mériteraient un meilleur éclairage.

Madame Mary-Claude Liang confirme que quelques personnes ont fait des demandes pour obtenir un meilleur éclairage dans le haut du village et certains tronçons.

Monsieur le Président remercie les membres pour ce débat intéressant et demande la votation **à main levée de l'amendement proposé par la commission adhoc**

Résultat : 28 oui, 8 non, 5 abstentions.

Monsieur le Président demande la votation du préavis tel qu'amendé soit :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 64'483.90.- pour le remplacement et l'amélioration de l'éclairage public en LED ;
2. De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune ;
3. D'amortir cet investissement sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 Fonds investissements futurs et rénovation.

Résultat : 33 oui, 0 non, 8 abstentions.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 4/2019
- Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 64'483.90.- pour le remplacement et l'amélioration de l'éclairage public en LED ;
2. De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune ;
3. D'amortir cet investissement sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 Fonds investissements futurs et rénovation.

10. Préavis municipal n° 5/2019 relatif à la motion « Pour une auberge dans le Bâtiment de l'ancienne auberge » et contre-projet de la Municipalité.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Mary-Claude Liang, Municipale**, qui présente les points du préavis n°5/2019 selon les points suivants :

Monsieur Richard Gerritsen a déposé une motion lors de la séance du Conseil Général du 26 mars 2019 demandant à la Municipalité de présenter un préavis pour l'aménagement d'une auberge dans le bâtiment de l'ancienne auberge, Place de l'Ancienne Eglise n°1.

Après plusieurs examens des possibilités techniques et du potentiel commercial, la Municipalité, sur la base d'expertises et de devis professionnels propose de répondre à la motion par un contre-projet conformément à l'article 33 LC, al. 4 et 5 : « *La Municipalité peut assortir d'un contre-projet les projets de décisions (...) soumis au Conseil* ».

Les conclusions du contre-projet proposent alors au Conseil de voter les décisions suivantes :

1. *D'accepter un crédit de CHF 490'000.- pour l'aménagement de l'auberge communale dans le Foyer de la Maison Bodzérane à la Grand-rue n°11.*
2. *De prélever ce montant sur le compte de réserves pour investissements futurs.*
3. *D'amortir ce montant sur 10 ans.*
4. *De réserver annuellement 0.5 % de l'investissement pour les frais d'entretien.*

Monsieur le Président remercie la Municipalité pour sa présentation et demande la lecture du rapport de la commission ad hoc. **Monsieur Valentin Henin**, membre de la commission ad hoc procède à la lecture du rapport de ladite commission qui conclut en proposant les points suivants :

D'amender le point 1 du préavis n°5/2019 comme suit :

« D'accepter un crédit de CHF 334'000 pour l'aménagement d'une auberge communale au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne auberge communale, Place de l'Ancienne Eglise 1 » et d'accepter les points suivants :

2. ***De prélever ce montant sur le compte de réserves pour investissements futurs***
3. ***D'amortir ce montant sur 10 ans***
4. ***De réserver annuellement 0.5% de l'investissement pour les frais d'entretien***

Monsieur le Président remercie la commission ad hoc pour le travail effectué et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Richard Gerritsen**, membre de la CoGesFin procède à la lecture du rapport de ladite commission et conclut en proposant les points suivants

Voter l'amendement suivant qui annule et remplace les conclusions du préavis :

1. **Aménagement d'une auberge au rez-de-chaussée du bâtiment sis à la Place de l'Ancienne Eglise, comme prévu dans le préavis 10/13 et lors de la présentation au Conseil, en utilisant le budget existant jusqu'à hauteur de 2'220'669 CHF.**

Dans le cas où cet amendement serait refusé et que la solution d'une auberge dans le foyer de la Maison Bodzérane sera retenue, la CoGesFin propose l'amendement suivant :

Amendement suivant annule et remplace les conclusions du préavis de la manière suivante

1. ***D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 25'000 pour une étude, un plan financier détaillé et documenté pour une auberge dans le foyer de la MB en tenant compte des installations existantes, du réaménagement de la Grande salle et de la cave auprès d'un bureau d'architecte SIA. Sur la base de cette étude la Municipalité reviendra avec un nouveau préavis au Conseil, préavis qui devra contenir aussi une proposition de nouveau règlement.***

2. De prélever le montant de CHF 25'000 sur le compte de réserve pour investissements futurs.

Monsieur le Président remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre le débat.

Monsieur Ian Cookson prend la parole et dit ne pas avoir vu plus de 6 personnes dans l'auberge à son époque et se demande si une Auberge est bien utile dans ces conditions. Un constat avec la société Bougy-Bouge prouve qu'il n'y a également pas suffisamment de participants pour croire à une nouvelle auberge au sein de notre village. L'estimation de 35 couverts « par jour » de la part de GastroSuisse est trop optimiste.

2^{ème} remarque : Pourquoi la Municipalité n'a pas fait un tout ménage avec un petit sondage de 5 ou 6 questions afin que les habitants de Bougy-Villars puissent s'exprimer s'ils fréquenteraient l'auberge ou pas. Ce qui aurait permis de faire un point sur la situation.

3^{ème} remarque : Quel professionnel viendrait travailler pour un salaire de CHF 80'000.- par an avec du personnel ainsi que des achats importants que comprend un restaurant, cela semble irréalisable. Si nous perdons le tenancier après 6 mois faute de clientèle et que le bâtiment reste vide pendant 2 ans, cela semble utopique. Pour finir, un investissement sur 15 ans sans demander un loyer au futur tenancier semble trop généreux de la part de la Municipalité.

Monsieur Jean-Daniel Dubois partage en grande partie les réflexions/commentaires de Monsieur Cookson. Il demande à la Municipalité si des candidatures de professionnels crédibles ont été reçues pour avoir un professionnel susceptible de piloter une auberge au sein de notre village, compte tenu des contraintes qui ont été évoquées précédemment ?

Madame Mary-Claude Liang, Municipale, répond que suite à 3-4 annonces dans des magazines de la profession hôtellerie/restauration, 3 offres sont parvenues à la Municipalité mais ces 3 personnes ont travaillé dans la restauration mais ne sont pas des professionnels de la profession. Pour répondre à la question de Monsieur Cookson, la Municipalité a le choix si un aubergiste potentiellement intéressé de reprendre la relève, de proposer et/ou de moduler certains points comme les heures d'ouvertures, tout en travaillant en binôme avec la Municipalité

Monsieur Richard Gerritsen répond que les calculs sont théoriques. Le concret est que la situation dépend beaucoup de l'aubergiste. Il faut rappeler que pendant « 25 ans » la commune de Bougy-Villars avait une aubergiste qui avait de la clientèle et que globalement la restauration fonctionnait plutôt bien durant toutes ces années. Merci de ne pas retenir que les aspects négatifs.

Monsieur Lancelot Frick partage les opinions de certains conseillers et trouve que chacun a des points forts. Mais ne faudrait-il pas prendre une personne qui soit déjà dans le métier et qui amènerait sa propre clientèle ?

Monsieur François Calame répond que la Municipalité se doit objective et elle ne doit pas prendre parti pour une version ou une autre. Merci aux commissions pour tous les détails mentionnés dans les rapports. Une question : pour qui sera la rentabilité ? L'aubergiste ou la Municipalité ? Parlons plutôt de viabilité pour le locataire/l'aubergiste, mais pas pour la commune. La rentabilité de l'aubergiste viendrait de notre investissement qui bénéficie d'un crédit à risque et à long terme. Il lui sera mis à disposition ce montant d'aménagements pour que le futur aubergiste puisse les utiliser pour son affaire personnelle.

Les ingrédients oubliés sont les clients. La commune offre des prestations tels que les locaux et des aménagements dans les normes. Le tenancier doit faire le nécessaire pour remplir ces locaux.

Concernant la réglementation, il faudra revoir le règlement « de police » et le règlement « du commerce » qui est obligatoire pour ouvrir une exploitation. Concernant les nuisances, il y en

aura tout autant d'un côté ou de l'autre, selon le choix de l'emplacement de la future auberge.

Le rôle de la Municipalité est de rendre attentif chacun d'entre nous pour une évolution ou pas d'une auberge à la Maison Bodzérane ou dans le bâtiment de l'ancienne auberge en toute connaissance de cause.

Monsieur Jean-Pierre Baillif souhaite parler au nom de plusieurs personnes. Il n'est question que d'argent et de rentabilité dans ces préavis. Le bâtiment de l'ancienne auberge a une histoire. Beaucoup d'entre-nous y avons passé du temps avec beaucoup de joie et de plaisir. De ce fait, une auberge dans la MB n'est pas une auberge. Réaliser une auberge dans l'ancien bâtiment serait tout à fait réalisable. Question : que reste-t-il aujourd'hui dans notre village ? Rien. Il conclut avec émotion en souhaitant avoir une auberge à Bougy-Villars.

Monsieur Georges-Claude Blanchard remercie Monsieur Baillif qui a parlé avec son cœur. Il rappelle que lors d'une votation en 2013, il a été voté la vente de terrains communaux pour CHF 6'400'000.-. Dans cette votation, il avait été décidé que dans le bâtiment de l'auberge communale, des travaux seraient alors réalisés pour qu'une auberge soit à nouveau ouverte.

Monsieur Philippe Dubugnon demande si une étude de marché ne serait-elle pas nécessaire pour confirmer ou pas, une auberge au sein de notre village. Lors de discussions précédentes, il avait été mentionné la mise en place d'une « Pinte » avec une petite restauration et/ou une auberge avec un menu du jour et une restauration régulière.

La question de ce soir est : Qu'attendons-nous comme point de rencontre sociale au sein de notre commune ? Ouvrons les yeux, ce n'est pas forcément un chef étoilé qui viendra sauver notre auberge. Monsieur Dubugnon invite chacun à « une grande réflexion » avant de voter un sujet qui ne semble pas très réaliste.

Monsieur François Calame répond que des discussions pour une « Pinte » ne correspond pas à la réglementation des restaurants. Vous parlez d'un endroit social pour se rencontrer au sein de notre village. Le foyer et la maison bodzérane ne sont, à ce jour, pas suffisamment utilisés par notre société. C'est un constat déplorable. L'investissement pour construire et aménager ces locaux a été énorme. Le résultat est fort de constater une fréquentation à la baisse. La Municipalité a répondu à une motion pour « une auberge » avec des éléments tangibles et objectifs.

Monsieur Lancelot Frick dit que le temps a changé et qu'aujourd'hui le constat est simple. Les auberges dans les communes voisines, sont des auberges qui existent depuis des années et des années. La question pour notre communauté est la suivante : que pouvons-nous faire pour attirer une clientèle fidèle au sein de notre village pour les prochaines années ?

Monsieur John Liang répond que les enfants d'aujourd'hui se rendent plus facilement dans un kiosque et/ou une boulangerie pour un sandwich, mais certainement pas dans une auberge pour se payer un menu du jour. La question de ce soir est : que voulons-nous et à quel prix ?

Monsieur Jean-Pierre Baillif rappelle que la commission adhoc a fait en son temps sur le sujet un rapport avec 2 propositions : Une Pinte au lieu d'une auberge ainsi que la mise en place d'un groupe de réflexion qui prendrait le temps d'analyser le bienfait d'une auberge et/ou d'une Pinte au sein de notre commune. Il propose de donner la chance à un tenancier pour remettre en route notre auberge. Prenons ce soir la bonne décision.

Monsieur le Président remercie les membres pour ce débat et à la demande de plusieurs conseillers procède à la votation **à bulletin secret de l'amendement proposé par la commission adhoc** comme suit :

« D'accepter un crédit de CHF 334'000 pour l'aménagement d'une auberge communale au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne auberge communale, Place de l'Ancienne Eglise 1 ».

Résultat : 32 oui, 9 non, 0 abstention.

L'amendement proposé par la commission adhoc est **accepté**

Suite au résultat voté et après discussion, la commission CoGesFin retire l'amendement proposé dans son rapport. **Monsieur le Président** prend note de la décision de la CoGesFin.

Monsieur le Président poursuit et à la demande de plusieurs conseillers procède à la votation **à bulletin secret** du préavis tel qu'amendé :

- 1. D'accepter un crédit de CHF 334'000 pour l'aménagement d'une auberge communale au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne auberge communale, Place de l'Ancienne Eglise 1.*
- 2. De prélever ce montant sur le compte de réserves pour investissements futurs.*
- 3. D'amortir ce montant sur 10 ans.*
- 4. De réserver annuellement 0.5 % de l'investissement pour les frais d'entretien.*

Résultat : 25 oui, 13 non, 3 abstentions.

Le préavis tel qu'amendé **est accepté**

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 5/2019
- Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour, tel qu'amendé :

Décide

- 1. D'accepter un crédit de CHF 334'000 pour l'aménagement d'une auberge communale au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne auberge communale, Place de l'Ancienne Eglise 1.**
- 2. De prélever ce montant sur le compte de réserves pour investissements futurs.**
- 3. D'amortir ce montant sur 10 ans.**
- 4. De réserver annuellement 0,5% de l'investissement pour les frais d'entretien.**

11. Divers et propositions individuelles

Monsieur Claude-Olivier Rosset demande où en est le projet de chauffage à distance ?

Monsieur François Calame répond qu'une séance d'information a eu lieu il y a environ 2 semaines. Des dossiers sont rentrés chez le futur exploitant. La Municipalité attend encore des réponses de propriétaires. L'inertie d'un tel projet est de recevoir un certain nombre d'engagement qui pourrait par la suite et dans le futur s'accorder avec d'autres personnes intéressées. La Municipalité invite un maximum de propriétaires installés dans la zone village et plus spécifiquement dans la zone Ouest (côté Genève) à s'engager à poursuivre le projet

afin que l'opérateur obtienne un certain nombre de demande, ceci afin de pouvoir rentabiliser les infrastructures ainsi que la consommation future. Une décision sera prise en juillet sur la viabilité du projet selon le nombre de personne intéressée.

Monsieur Claude-Olivier Rosset n'est pas satisfait de la réponse de la Municipalité et propose la motion suivante :

- La Municipalité est chargée de prendre toutes les mesures, notamment financières, pour permettre la mise en place d'un chauffage à distance au centre du village est de présenter un préavis et/ou un budget dans le cas ou « énergie 360 » n'aboutirait pas.

Monsieur le Président demande à Monsieur Claude-Olivier Rosset, en vertu de l'article 55 du règlement du Conseil général, d'écrire officiellement un courrier avec une motion claire est précise qui sera ajoutée à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Monsieur Claude-Olivier Rosset prend note de la remarque de Monsieur le Président.

Monsieur François Calame remercie Monsieur Claude-Olivier Rosset pour son intervention. Il rappelle que ce projet de chauffage date de 25 ans et a été refusé il y a 20 ans. L'infrastructure de la chaufferie et du silo à bois sont là. Aujourd'hui, la Municipalité invite chacun à se manifester rapidement pour que ce projet aboutisse. En cas de question technique ou autre, la Municipalité est là pour y répondre. N'hésitez pas à nous contacter le plus rapidement possible.

Monsieur Philippe Dubugnon demande que le sujet du « chauffage à bois au sein de notre village » soit mis en place par un débat **avant** une votation.

Monsieur le Président prend note de la dernière remarque et remercie l'assemblée pour sa participation. La séance du Conseil Général de Bougy-Villars est levée à 23h50.